

Villemeux-sur-Eure

Plan local d'urbanisme

RÈGLEMENT GRAPHIQUE Plan de zonage des parties urbanisées

Élaboration du Plu prescrite le
Projet de Plu arrêté le

Date : 5 février 2023
Phase : Projet
N° de pièce : **4.4**
Échelle : 1/2 000

Vu pour être annexé à la
délibération du conseil
municipal du
créant le plan local
d'urbanisme de
Le maire,
RIGOURD Daniel

Gilson & associés Sas
urbanisme et paysage
4bis, rue Saint-Barthélemy, 28000 Chartres
02 37 81 08 08 contact@gilsonpaysage.com
www.gilsonpaysage.com

LÉGENDE DU ZONAGE

- Limites communale
- - - Limites de zone et de secteur
- Ua Zone d'habitat ancien
- Uai Secteur d'habitat ancien inondable
- Ub Zone pavillonnaire
- Ubi Secteur pavillonnaire inondable
- Ue Zone à dominante d'équipements
- Ux Zone à dominante d'activités économiques
- Uxi Secteur à dominante d'activités économiques inondable
- A Zone d'activités agricoles
- N Zone naturelle
- NI Secteur de loisirs
- Nj Secteur de jardins
- 1AU secteur d'urbanisation future à dominante d'habitat

Éléments repérés au titre de l'article L.151-19 :

- Bâti et front bâti

Éléments repérés au titre de l'article L.151-23 :

- Ensemble paysager
- Mare
- OAP Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation

